

Éditorial

Les mesures de relance doivent s'attaquer aux obstacles structurels à l'intégration des immigrés

La décennie qui a précédé la pandémie de COVID-19 a été marquée par de grandes avancées en matière d'intégration des immigrés sur de nombreux plans. La situation relativement favorable du marché du travail dans un grand nombre de pays et le niveau d'études plus avancé des nouveaux arrivants se sont en effet conjugués avec l'évolution des politiques d'accueil des réfugiés et d'autres catégories de population issues de l'immigration. Malgré ces avancées, le pays de naissance demeure un important facteur prédictif d'inégalités durables, y compris d'une génération à l'autre pour les descendants d'immigrés nés dans le pays.

Ensuite, la pandémie de COVID-19 a frappé nos économies et nos sociétés, creusant presque partout les inégalités qui existaient déjà sur le marché du travail. Les disparités entre les immigrés et les personnes nées dans le pays ne font pas exception. Les derniers chiffres du marché du travail présentés dans cette édition des *Perspectives des migrations internationales* indiquent que la pandémie a anéanti une grande partie des progrès accomplis ces dix dernières années en matière d'intégration des immigrés. Alors que l'emploi s'est contracté presque partout, l'écart de taux d'emploi entre les personnes nées à l'étranger et les personnes nées dans le pays s'est creusé pour atteindre en moyenne de 2 points de pourcentage dans les pays de l'OCDE, tandis que l'écart de taux de chômage est de plus de 3 points de pourcentage. Les travailleurs nés à l'étranger ont été touchés de façon disproportionnée par les pertes d'emploi, en raison de leurs contrats de travail généralement plus précaires mais aussi de leur forte concentration dans les secteurs sinistrés, comme l'hébergement et la restauration, où ils représentent un quart de l'emploi total dans l'ensemble de l'OCDE.

Les jeunes issus de l'immigration rencontrent aussi des difficultés particulières face aux perturbations et aux obstacles engendrés par la pandémie. Environ un enfant d'immigrés sur deux ne parle pas la langue du pays d'accueil à la maison. Les parents issus de l'immigration étant généralement moins en mesure d'accompagner l'apprentissage dans la langue du pays d'accueil – et leur logement moins à même d'offrir un environnement propice à l'apprentissage – leurs enfants ont souvent été très durement touchés par l'interruption de l'enseignement en présentiel. Cela risque de creuser les écarts de résultats scolaires entre les enfants d'immigrés et les enfants dont les parents sont nés dans le pays, après quasiment deux décennies d'amélioration. Cette situation se traduira également par une transition de l'école à la vie active plus difficile pour les premiers que pour les derniers. Déjà avant la pandémie, les jeunes issus de l'immigration étaient davantage susceptibles d'être sans emploi et sortis du système éducatif dans trois pays de l'OCDE sur cinq.

La pandémie a également mis en lumière d'autres obstacles structurels à l'intégration des immigrés. Elle a notamment entraîné une montée du sentiment anti-immigrés dans certains pays, des données de plus en plus nombreuses montrant une augmentation des actes de discrimination. Le mouvement « Black Lives Matter » et d'autres événements, notamment en Europe, ont aussi porté un regard nouveau sur la question de la discrimination raciale, à laquelle la discrimination à l'égard des immigrés est étroitement liée.

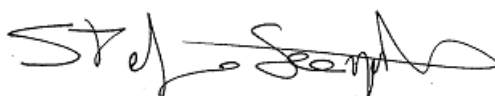
Pour faire face aux nombreux défis sociaux et économiques créés par la pandémie, les pays de l'OCDE ont commencé à mettre en œuvre des plans de relance de grande envergure. Il est essentiel que ces plans accordent une attention particulière à l'intégration, afin de ne pas exacerber les nombreux désavantages auxquels sont déjà confrontés les immigrés sur le marché du travail et dans la société. Trois points méritent une attention spéciale dans ce contexte.

Premièrement, l'approche de l'intégration ne doit pas se limiter aux mesures *d'accueil* destinées aux nouveaux arrivants mais s'intéresser aussi aux handicaps structurels auxquels sont confrontés les immigrés *installés* et leurs enfants. En effet, quatre immigrés sur cinq se trouvent dans les pays de l'OCDE depuis plus de cinq ans. Il faudra donc élargir le champ des politiques d'intégration et coordonner l'action entre les différents domaines d'intervention – notamment la santé, le travail, l'éducation et le logement – et les différents niveaux d'administration. Compte tenu de la surreprésentation des immigrés parmi les travailleurs occupant des emplois peu qualifiés, il faut absolument veiller à ce qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour pourvoir les emplois de demain. L'écart de formation entre les immigrés et les personnes nées dans le pays doit par conséquent être comblé.

Deuxièmement, il convient d'accorder une plus grande attention aux défis spécifiques qui se posent dans les zones où les immigrés sont très concentrés. Comme le montre l'édition de cette année des *Perspectives des migrations internationales*, les immigrés qui vivent dans ces quartiers cumulent généralement les handicaps, notamment du fait de logements et d'infrastructures de piètre qualité. Qui plus est, ces handicaps ont tendance à se renforcer mutuellement. Par exemple, le fait de vivre dans des zones à forte concentration de l'immigration réduit aussi les possibilités d'apprendre la langue et nuit aux résultats scolaires des enfants d'immigrés. L'action des pouvoirs publics devrait donc viser à étoffer l'offre d'intégration dans ces quartiers mais aussi à promouvoir la mobilité sociale et la mobilité géographique, qui sont étroitement liées. Pour élargir les perspectives de ceux qui restent, des stratégies d'amélioration du logement et de l'infrastructure locale au sens large doivent faire partie intégrante des programmes de relance.

Enfin, nous devons nous attaquer aux causes profondes de la discrimination, qui est à l'origine de nombreux handicaps structurels, mais certainement pas tous, auxquels se heurtent les immigrés. La bonne nouvelle, c'est que la période 2020-21 a été marquée par des actions sans précédent des pouvoirs publics pour lutter contre la discrimination à l'égard des immigrés et d'autres minorités. Comme le souligne le chapitre 3 des *Perspectives*, de nombreux pays de l'OCDE, ainsi que l'UE, ont mis en place des plans d'action ciblés. De nombreux pays ont également mené des campagnes d'information pour tenter d'apaiser le sentiment anti-immigrés dans le contexte de la crise du COVID-19. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux causes et aux conséquences de la discrimination et garantir l'égalité des chances pour tous.

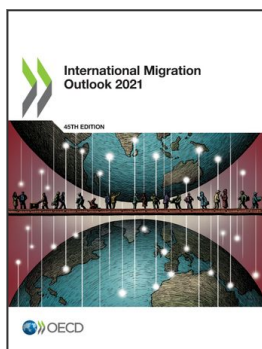
Une action globale et coordonnée s'impose pour éviter que la pandémie ne conduise à une régression durable sur le plan de l'intégration des immigrés. Compte tenu du grand nombre de personnes concernées, un tel recul aurait non seulement des conséquences économiques néfastes, mais mettrait aussi en péril la cohésion sociale dans son ensemble. En revanche, une meilleure intégration des immigrés se traduirait également par d'importants gains budgétaires, comme le montrent nos calculs dans cette édition des *Perspectives*. Il n'y a donc pas de temps à perdre sur ce front.



Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales,

OCDE



Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Éditorial », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ef084ce3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.